

OBJET PLAN DE RELANCE REGIONAL (PRR)

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS POUR 2015
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

Dans le cadre du dispositif du Plan de Relance Régional (PRR) en faveur des communes pour 2015, la Ville peut solliciter auprès de la Région le financement d'opérations d'investissement jusqu'à hauteur de 70 % des dépenses éligibles sur les équipements sportifs, culturels et scolaires. A ce titre, je vous sou mets les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes qui sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de la Région pour 2015 :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part Ville	Taux
Extension de la salle de pratique du kick boxing de Bois-de-Nèfles	376 000 €	263 200 €	70 %	112 800 €	30 %
Réalisation de préaux et réfection des étanchéités de toiture du réfectoire à l'école « Les Bancouliers »	289 800 €	144 900 €	50 %	144 900 €	50 %
Travaux de ravalement sur dix sites scolaires	893 008 €	446 504 €	50 %	446 504 €	50 %

Concernant l'opération de réalisation de préaux et de réfection des étanchéités de la toiture du réfectoire à l'école « Les Bancouliers », il sera demandé à la CINOR une participation sous la forme d'un fonds de concours au titre des travaux engagés sur le bâtiment de restauration scolaire.

Je serai éventuellement amené à vous soumettre à nouveau les plans de financement de ces opérations dès lors que leur coût prévisionnel serait modifié.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces opérations ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions auprès de la Région ;
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE

OBJET PLAN DE RELANCE REGIONAL (PRR)

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJET POUR 2015
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS
AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°15/3-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global I;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Approuve les plans de financement prévisionnels des opérations suivantes :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part Ville	Taux
Extension de la salle de pratique du kick boxing de Bois-de-Nèfles	376 000 €	263 200 €	70 %	112 800 €	30 %
Réalisation de préaux et réfection des étanchéités de toiture du réfectoire à l'école « Les Bancouliers »	289 800 €	144 900 €	50 %	144 900 €	50 %
Travaux de ravalement sur dix sites scolaires	893 008 €	446 504 €	50 %	446 504 €	50 %

Délibération n° 15/3-35

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région, et à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, article 1322.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150627-15335-2-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE